



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2016
DELIBERATION N° : 2016.05.04

OBJET : BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA VIA VENAISSIA ET LA COMMUNE - ANCIENNE MAISON DE GARDE-BARRIERE

NOMENCLATURE : 3 - Domaine et patrimoine / 3.3 - Locations / 3.3.1 - Baux à construction et emphytéotiques

Date de convocation :
2 Novembre 2016
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Représentés : 03
Non représentés : 04

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



L'an deux mil seize, le HUIT NOVEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : L.BISCARRAT – Maire – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – L.BUFFA – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : JC.AILLOT par C.MAFFRE - S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN
A.PERIN par GA.FLEURY

Excusés non représentés : A.SCIACQUA-LERIDON – E.CRETIN-RAFFET – P.BELMONTET
S.VANDEVOORDE

Secrétaire de séance : Patrice RELING

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Il est rappelé que la Commune de Jonquières a inscrit dans le contrat d'axe, le projet de réaménagement de l'ancienne maison de garde-barrière.

Ce bâtiment appartenant au syndicat de la Via Venaissia, il est proposé de passer un bail emphytéotique administratif afin de permettre à la Commune de Jonquières d'en être le maître d'ouvrage et de l'utiliser.

Ce bail permettra à la Commune de solliciter les subventions correspondantes et d'entreprendre les études nécessaires à l'élaboration du projet architectural.

La destination de ce bâtiment sera exclusivement réservée à des activités économiques, touristiques et socio-culturelles.

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Mme Claudine MAFFRE, Adjointe à la culture,

VU la délibération n° 2016.03.03 du comité syndical de la Via Venaissia en date du 28 Septembre 2016,

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
08 NOVEMBRE 2016**

N° : 2016.05.04

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- 1° - **APPROUVE** la mise à disposition par un bail emphytéotique administratif, de la maison de garde-barrière située route de Camaret, dont le Syndicat de la Via Venaissia est propriétaire, au profit de la Commune de Jonquières.
- 2° - **CHARGE** Maître RUIZ-BERNARD, Notaire à Jonquières, de la rédaction des actes à intervenir.
- 3° - **DECLARE** que les frais d'actes seront à la charge de la Commune, bénéficiaire du bail.
- 4° - **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer toutes pièces à intervenir se rapportant au présent dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 9 novembre 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 17 / 11 / 2016 à :

- . Notaire - M^e Ruiz. BERNARD
- . DST - G. HUREL
- . Via Venaissia → Secrétariat du Maire
→ JC. GROS - CAVE